



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 25/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 16	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme VACHER Marion
<u>Date de convocation</u> 20/11/2024	
<u>Date d'affichage</u> 20/11/2024	<u>Procuration(s) :</u> Mme FOUREL Huguette donne pouvoir à Mme PIC Christiane, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane, Mme ROSSI Bénédicte donne pouvoir à M. GINÉ Elios
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme FOUREL Huguette, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme JUGE Olga

Numéro interne de l'acte : 2024-50

Objet : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE SANITAIRES DANS LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Rapporteur : Madame Christiane PIC

Madame le rapporteur expose :

Les sanitaires de l'école élémentaires sont véustes et nécessitent d'être réaménagés. Depuis plusieurs années, les familles font part des plaintes de leurs enfants relatives à l'état des sanitaires.

L'objectif principal de ce projet est donc de créer des locaux adaptés aux besoins des enfants et aux nouvelles normes.

Afin de financer ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la DETR-DSIL 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCE	MONTANT	TAUX
Fonds propres	42 000€	70%
Emprunts	0.00€	0%
Sous-total autofinancement	42 000,00€	70%
Etat DETR-DSIL 2025	18 000,00€	30%
Sous-total subventions publiques	18 000,00€	30%
Total H.T.	60 000,00€	100%

Le Conseil Municipal,
Madame le rapporteur entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'adopter le projet d'aménagement de sanitaires dans la cour de l'école élémentaire et les modalités de financement.

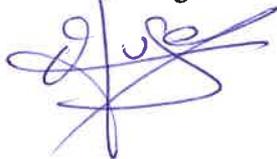
Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel

Article 3 : de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

Article 4 : d'autoriser le maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance
Mme JUGE Olga



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

